

# CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES 2017 - 2018

## LA TRANSMISSION DES FEUILLES DE RENCONTRE

La transmission des feuilles de rencontre dépend de :

- 1) La rencontre est dirigée par un Juge-Arbitre nommé par la CRA
- 2) La rencontre n'est pas dirigée par un Juge-Arbitre

### 1) La rencontre est dirigée par un Juge-Arbitre nommé par la CRA. La transmission des feuilles de rencontre sera identique que celle de l'échelon national

- a) La Ligue envoie à chaque club évoluant en régionale 8 liasses de 3 feuilles de rencontre auto-copiantes pour la saison (les phases 1 et 2)
- b) l'équipe qui reçoit met à la disposition du JA une liasse de 3 feuilles avant la rencontre.
- c) le Juge-arbitre remplit la feuille de manière manuscrite (lisiblement en utilisant un stylo à bille, pas de stylo plume, ni de stylo feutre, il faut que le 3<sup>ème</sup> exemplaire soit lisible) ou bien il utilise GIRPE.
- d) lors de la rencontre, le juge-arbitre note tous les incidents (cartons, réserves, réclamations, absence d'arbitre...) sur la feuille ou dans GIRPE.
- e) A l'issue de la rencontre après la signature des deux capitaines et du juge-arbitre, la répartition des feuillets de la liasse de la feuille de rencontre s'effectue ainsi :
  - 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> feuillets à l'équipe qui reçoit, obligatoirement conservés durant toute la phase
  - Un feuillet à l'équipe adverse

L'original du 1<sup>er</sup> feuillet de la feuille de rencontre doit être OBLIGATOIREMENT envoyé au secrétariat de la Ligue à BEAUVAIS par l'équipe qui reçoit, uniquement dans les cas suivants:

- Si des incidents notés par le juge-arbitre
- À la demande de la CSR .....

Envoi possible en version scannée pour un résultat à parité (7 à 7)

- f) Le résultat de la rencontre doit être saisi par l'équipe qui reçoit au plus tard le dimanche avant 19h30.
- g) Les résultats de l'ensemble des parties jouées doivent être saisis sous SPID, par le club recevant, au plus tard le mardi qui suit la rencontre (sous les 48h00). (vous pouvez entrer les détails des manches, mais ce n'est pas une obligation).
- h) Le juge-arbitre envoie dans tous les cas son rapport à la CRA en indiquant s'il a signalé au club recevant qu'il devait obligatoirement envoyer l'original de la feuille de rencontre au secrétariat du pôle de Beauvais de la Ligue en cas de score à parité (7 à 7), incidents notés au dos de l'original de la feuille de rencontre.
- i) le 1<sup>er</sup> feuillet de la feuille de rencontre est envoyé au secrétariat du pôle de Beauvais par l'équipe présente en cas d'absence d'une des deux équipes ou par celle pouvant bénéficier d'un forfait.

***Cette procédure ne concerne que les équipes qui évoluent dans les rencontres Juges-arbitrées.***

### 2) La rencontre n'est pas dirigée par un Juge-Arbitre nommé par la CRA

- a) chaque club dont les équipes évoluent au niveau régional des divisions citées ci-dessus, reçoit en début de saison 8 liasses de 3 feuilles de rencontre auto-copiantes, par équipe engagée (pour la saison, les phases 1 et 2).
- b) l'équipe qui reçoit met à la disposition du faisant fonction de Juge-arbitre, une liasse de 3 feuilles, avant la rencontre.
- c) le faisant fonction de Juge-arbitre remplit la feuille de manière manuscrite (lisiblement en utilisant un stylo à bille, sur un support rigide, pas de stylo feutre ni stylo plume, il faut que le 3<sup>ème</sup> feuillet soit lisible).
- d) lors de la rencontre, le faisant fonction de juge-arbitre note tous les incidents (cartons, réserves, réclamations, tenues vestimentaires disparates ...) au dos de l'original de la feuille. Si des annotations sont mentionnées, il attire l'attention en mettant une croix dans la case prévue à cet effet.
- e) A l'issue de la rencontre après la signature des deux capitaines et du faisant fonction de juge-arbitre, la répartition des feuillets de la liasse s'effectue ainsi :
  - 1<sup>er</sup> feuillet (original) et le 3<sup>ème</sup> à l'équipe qui reçoit
  - Le 2<sup>ème</sup> feuillet à l'équipe adverse

L'original de la feuille de rencontre est envoyé au secrétariat du pôle de Beauvais de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table, BP 90966 – 60009 BEAUVAIS CEDEX, par l'équipe qui reçoit, de manière à ce qu'il arrive au secrétariat avant le jeudi qui suit une journée de championnat.

Cette transmission peut être faite :

- Par voie postale
- Par messagerie, en ayant, au préalable scanné en PDF la feuille de rencontre et avoir nommé le fichier de la manière suivante : numéro du club \_ numéro de la Journée du calendrier \_ date de la rencontre \_ division \_ poule, exemple : 10590999\_J1\_20\_09\_2016\_R4C

L'envoi d'un scan de la feuille de rencontre via la messagerie **ne peut en aucun cas être appliqué** si la feuille de rencontre relate :

- Une rencontre qui ne va pas à son terme (toutes les parties doivent être jouées)
- Une rencontre avec des incidents notés par le faisant fonction de juge-arbitre (incident de jeu, mais également blessure d'un joueur, panne d'éclairage, détérioration des conditions de jeu.....)
- Si une équipe a fait noter une réserve ou réclamation
- À la demande de la CSD ou CSR

f) Le résultat de la rencontre doit être saisi par l'équipe qui reçoit au plus tard le dimanche avant 19h30, sauf pour les équipes qui reçoivent le dimanche après-midi, au plus tard le lundi 12h00.

g) Les résultats de l'ensemble des parties jouées doivent être saisis sous SPID « MonClub », par le club recevant, sous les 48 heures.